



Communauté de Communes

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Procès-Verbal de la réunion du 30 juin 2020**  
**au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène**

**Etaient présents :**

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, Mme TEYSSIER,  
M. HAURY, Mme JOLIVET,  
M. ARNAUD, Mme GOMEZ,  
M. VALEYRE, Mme JANISSET

Commune de SAINT JUST MALMONT :

M. GIRODET, Mme BONNEFOY,  
M. BUGNAZET, Mme VINSON,  
M. COSENTINO, Mme PRADIER,  
M. MOLLE

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

M. SALGADO, Mme GINET,  
M. DUFAURE DE CITRES,  
Mme MANCINI,

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

M. RIVET, Mme VILLEVIEILLE,  
M. CHEVALIER-DREVON,  
Mme BENABDESLAM

Commune de PONT SALOMON :

M. DURIEUX, Mme ADJERIOU,  
M. MARCEAU

Commune de LA SEAUVÉ SUR SEMÈNE :

M. MARCON, Mme SANDRON

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. BOMPUIS, Mme ROYON

**Etait excusée :**

Mme CHABANOLLE : Commune de Saint Didier en Velay

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et en précisant que se tient le dernier conseil communautaire avant les vacances. Même s'il y a beaucoup de travail, il indique tout faire pour rattraper le temps perdu. Il ajoute que cette charge de travail fait suite à la crise sanitaire, il remercie les élus pour leur implication et évoque des bureaux communautaires constructifs dans lesquels la parole est libre. Comme tout le monde peut le constater, et suite à une idée de Monsieur RIVET, il a été décidé de rassembler l'exécutif en tête de table, tout comme cela se fait en mairie ou en syndicat, il en remercie les Vice-Présidents ainsi que les conseillères communautaires déléguées qui s'éloignent momentanément de leurs équipes. Il estime qu'il était important de ne pas être loin les uns des autres, et que cela permet de renvoyer un bon signal sur la forme.

Il est procédé à la nomination de Monsieur MARCEAU, benjamin de l'assemblée, comme secrétaire de séance qui avait parfaitement tenu son rôle lors du précédent conseil communautaire et avait relevé quelques anomalies en peu de temps dans le projet du procès-verbal.

Arrivée de Madame SANDRON.

Monsieur MARCEAU procède à l'appel :

- 28 conseillers communautaires présents,
- 1 conseiller communautaire excusé (Mme CHABANOLLE),
- 2 conseillers communautaires en retard (Mme JANISSET, Mme MANCINI)

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 04 juin 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Madame JANISSET.

***Administration Générale :***  
***Lecture des décisions prises en application de***  
***l'article L 5211-10 alinéas 3 et 4 du CGCT***

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n°20200211\_P\_021 à 20200616\_P\_110 et des décisions des bureaux des 11 et 18 février et des 03 et 10 mars prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il fait constater le nombre important de décision et ce à titre exceptionnel, en raison de la crise sanitaire et des élections repoussées. Par souci de transparence, ce rapport 1 s'en trouve très fourni. Durant la période de confinement, il souligne qu'un gros travail a été effectué quant à la préparation des camps été. Concernant les prestations culturelles, il indique également que des manifestations ont dû être reportées, voire totalement annulées. Dans le cadre de la Convention EAC, il précise que les subventions des partenaires ayant été reçues, il ne faut donc pas rajouter de la crise à la crise, les prestations ont donc été maintenues dans la mesure du possible et réglées. Il note enfin les aides économiques validées en sortie de confinement. Il demande s'il y a des questions.

***Administration Générale :***  
***Règlement intérieur du Conseil Communautaire***

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de délibérer sur le règlement intérieur du Conseil Communautaire qu'il convient d'établir en début de mandat. Il rappelle que celui-ci est obligatoire pour les collectivités de plus de 3500 habitants. Il précise que ce document va

régir nos relations pendant 6 ans. Il souligne quelques changements notamment l'actualisation des commissions. Il propose également l'enregistrement des séances, ce qui peut être utile en cas de contestation, il sera facile de retrouver les paroles exactes. Il ajoute la mise en place de la conférence des maires qui est une obligation, compte tenu du fonctionnement du bureau, dans laquelle Monsieur RABEYRIN, maire de Pont Salomon sera présent. Il précise que celui-ci reste bien entendu le bienvenu en bureau communautaire avec voix consultative. Il ajoute que ce règlement intérieur s'inspire des différents articles du Code Général des Collectivités Territoriales et pourrait être plus restrictif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du Conseil Communautaire.

***Administration Générale :***  
***Règlement intérieur du Bureau***

A présent, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de se prononcer sur le règlement intérieur du Bureau Communautaire qui régit les relations entre les membres du bureau dans le but d'organiser les réunions : des convocations à la périodicité des réunions et ce jusqu'aux comptes rendus des séances. Il convient de définir des règles afin que tout se passe bien. Il ajoute que ce règlement intérieur a été actualisé en fonction des membres du bureau, soit 6 Vice-Présidents et 3 Conseillères Communautaires déléguées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le règlement intérieur du Bureau Communautaire.

***Administration Générale :***  
***Délégations du Conseil Communautaire au Bureau et  
au Président***

Arrivée de Madame MANCINI.

Monsieur le Président rappelle que lors du précédent conseil communautaire, il avait été voté des délégations a minima au Président ayant permis de travailler jusqu'à la séance de ce jour. Il précise qu'une délibération comme celle-ci permet au bureau communautaire et au Président de prendre des décisions sans avoir à convoquer le Conseil Communautaire. Comme il l'explique aux enfants du CM2 qu'il reçoit chaque année, le conseil communautaire permet de voter les décisions importantes, le bureau communautaire des décisions moins importantes, et encore moins pour les décisions du Président qui concernent plus des décisions quotidiennes, des petites dépenses, et les affaires courantes. Il précise que ces délégations ont fait l'objet d'un examen en bureau communautaire. Il souligne que les subventions inférieures à 2000 € ont été rajoutées, car quelquefois il se peut qu'il y ait des demandes d'un faible montant. Il souligne un déséquilibre dans les sujets, et évoque la stigmatisation de certaines associations pour certaines demandes de subvention. Il cite les journées sécurité routière, les forums départementaux et nationaux... Un travail en bureau est prévu pour établir un règlement qui sera soumis au conseil communautaire. Ce sera donc le bureau qui décidera d'allouer ou non les subventions. Pour les autres changements, il souligne les contributions aux organismes dans la limite de 2 000 €, il prend l'exemple de l'AMF pour un montant de 1000 € environ. Il précise enfin le rendu compte systématique en début de conseil permettant de poser toutes les questions nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve les délégations du conseil communautaire au bureau et au Président.

## *Administration Générale : Création et composition des commissions*

Concernant la création et la composition des commissions, Monsieur le Président indique un choix important pour les 6 ans à venir. Il remercie tous les participants aux commissions. Il rappelle que lors de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 04 juin, il a bien entendu la forte volonté de chacune et chacun de travailler, de s'investir dans cette collectivité. Face à ces ambitions, il a souhaité apporter satisfaction aux demandes, et confier des délégations très étendues à la mesure des ambitions affichées. Il estime que l'ambition, la volonté de changer les choses, parfois le souhait bien légitime d'alternance se confrontent vite à la réalité : le travail. C'est tout le challenge qu'il propose par le biais des délégations aux Vice-Présidents et aux conseillères communautaires déléguées. Il a souhaité, et les élus l'ont suivi par leurs votes, amener de la fraîcheur, de la parité et de la compétence avec l'arrivée de 3 conseillères communautaires déléguées qui apportent leur soutien aux Vice-Présidents détenteurs d'importantes délégations. Dans cet esprit conformément à ce qui se faisait, sur proposition des maires, il demande d'intégrer dans chaque commission les élus des communes, conseillers communautaires et municipaux. Il indique qu'un tableau synthétisant ces propositions est disponible pour chaque membre sur sa table. Il rappelle que les propositions des membres des commissions émanent des maires des communes. Avant de passer au vote, il rappelle qu'il conviendrait de délibérer à bulletin secret à chaque désignation. Compte tenu du nombre conséquent de commissions puis des instances dans le prochain rapport, qui prendraient beaucoup de temps à bulletin secret. Il propose donc de délibérer à main levée mais il précise que cela requiert une approbation à l'unanimité. Bien entendu, s'il y a des désaccords sur telle ou telle commission, un vote à bulletin secret peut être effectué sur les points problématiques. Il propose donc au conseil communautaire de délibérer pour un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité approuve le vote à main levée.

Il remercie l'assemblée pour son efficacité qui permettra un gain de temps certain. Pour l'équilibrage des commissions il précise qu'il a été décidé de proposer 2 places par communes.

Il propose d'arrêter la composition de la commission « Développement Economique » comme suit :

- M. Frédéric GIRODET : Président en charge de la commission,
- M. Claude VIAL (Aurec sur Loire)
- M. Pascal HAURY (Aurec sur Loire)
- Mme Marguerite FOULTIER (St Just Malmont)
- Mme Anne VINSON (St Just Malmont)
- M. Pascal POINAS (St Didier en Velay)
- M. Olivier BLANCHARD (St Ferréol d'Auroure)
- M. David RABEYRIN (Pont Salomon)
- M. Jean-Pierre PEYRARD (Pont Salomon)
- Mme Christine SANDRON (La Séauve sur Semène)
- M. Patrick Bruno MARCON (La Séauve sur Semène)
- M. Jacques FAVARON (St Victor Malescours)
- Mme Elisabeth ROYON (Saint Victor Malescours)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Il propose d'arrêter la composition de la commission « Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme » comme suit :

- M. Claude VIAL : Vice-Président en charge de la commission,
- Mme Martine GINET (Conseillère Communautaire déléguée Attractivité de bourgs)
- M. Sébastien ARNAUD (Aurec sur Loire)
- M. Thierry LEPROUST (Aurec sur Loire)
- M. Louis COSENTINO (St Just Malmont)
- M. David CHAUDIER (St Just Malmont)
- Mme Gwendoline LEHMANN (St Didier en Velay)
- M. Jean-Pierre CHEVALIER-DREVON (St Ferréol d'Auroure)
- M. Olivier BLANCHARD (St Ferréol d'Auroure)
- Mme Nadia ADJERIOU (Pont Salomon)
- M. Yves LAFONT (Pont Salomon)
- Mme Christine SANDRON (La Séauve sur Semène)
- M. Fabrice TENDILLE (La Séauve sur Semène)
- Mme Elisabeth ROYON (St Victor Malescours)
- M. Philippe VALOUR (St Victor Malescours)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Il propose d'arrêter la composition de la commission « Finances – Mutualisation » comme suit :

- M. Emmanuel SALGADO : Vice-Président en charge de la commission,
- M. Pascal HAURY (Aurec sur Loire)
- M. Laurent ROUSSET (Aurec sur Loire)
- Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN (St Just Malmont)
- Mme Odile PRADIER (St Just Malmont)
- M. Bruno DUFAYRE DE CITRES (St Didier en Velay)
- Mme Patricia VILLEVIEILLE (St Ferréol d'Auroure)
- Mme Lucie SAUZET (Pont Salomon)
- M. François MARCEAU (Pont Salomon)
- Mme Christine SANDRON (La Séauve sur Semène)
- M. Patrick Bruno MARCON (La Séauve sur Semène)
- M. Jacques FAVARON (St Victor Malescours)
- M. Frédéric TEYSSIER (St Victor Malescours)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Il propose d'arrêter la composition de la commission « Culture – Patrimoine » comme suit :

- M. Roland RIVET : Vice-Président en charge de la commission,
- Mme Joëlle GOMEZ (Aurec sur Loire)
- Mme Pauline GRANGER (Aurec sur Loire)
- Mme Odile PRADIER (St Just Malmont)
- Mme Marguerite FOULTIER (St Just Malmont)
- M. François PAULLENARD (St Didier en Velay)
- Mme Lila BENABDESLAM (St Ferréol d'Auroure)
- M. Yves LAFONT (Pont Salomon)
- Mme Lucie SAUZET (Pont Salomon)
- M. Fabrice TENDILLE (La Séauve sur Semène)
- Mme Béatrice PEYRON (La Séauve sur Semène)
- Mme Edwige ODIN (St Victor Malescours)
- Mme Michèle VIAL-GAUVRIT (St Victor Malescours)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Il propose d'arrêter la composition de la commission « Bâtiments – Voiries – SIG » comme suit :

- M. Daniel DURIEUX : Vice-Président en charge de la commission,

- M. Bernard BOURGIE (Aurec sur Loire)
- M. Marcel PAULET (Aurec sur Loire)
- M. Joseph BUGNAZET (St Just Malmont)
- M. André MOLLE (St Just Malmont)
- M. Dominique DURIEUX (St Didier en Velay)
- M. Guy ESCOFFIER (St Ferréol d'Auroure)
- M. Jean-Pierre PEYRARD (Pont Salomon)
- Mme Nadine BREDOIRE (Pont Salomon)
- M. Steve DUTEL (La Séauve sur Semène)
- M. Patrick Bruno MARCON (La Séauve sur Semène)
- M. Frédéric TEYSSIER (St Victor Malescours)
- Mme Béatrice BROCARD (St Victor Malescours)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Il propose d'arrêter la composition de la commission « Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la délinquance » comme suit :

- M. Patrick Bruno MARCON : Vice-Président en charge de la commission,
- Mme Christine BONNEFOY (Conseillère Communautaire déléguée Enfance Jeunesse)
- Mme Nathalie JOLIVET (Conseillère Communautaire déléguée CISPD)
- Mme Florence TEYSSIER (Aurec sur Loire)
- Mme Laura GRIMA (Aurec sur Loire)
- Mme Pamela MARODON (St Just Malmont)
- M. Joël AUROUZE (St Just Malmont)
- Mme Agnès BESSETTE (St Didier en Velay)
- Mme Madeleine CHABANOLLE (St Didier en Velay)
- Mme Patricia VILLEVIEILLE (St Ferréol d'Auroure)
- Mme Angélique DESCHAMPS (St Ferréol d'Auroure)
- Mme Lucie ROURE (Pont Salomon)
- Mme Cécile COUDOUR (Pont Salomon)
- Mme Béatrice PEYRON (La Séauve sur Semène)
- M. Jérôme LIOGIER (La Séauve sur Semène)
- Mme Carole DEVUN (St Victor Malescours)
- Mme Edwige ODIN (St Victor Malescours)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Il propose d'arrêter la composition de la commission « Cycle de l'Eau » comme suit :

- M. Yves BOMPUIS : Vice-Président en charge de la commission,
- M. Sébastien ARNAUD (Aurec sur Loire)
- M. Bernard BOURGIE (Aurec sur Loire)
- M. Joseph BUGNAZET (St Just Malmont)
- M. Denis SALANON (St Just Malmont)
- Mme Marylène MANCINI (St Didier en Velay)
- M. Paul-Henri VALOUR (St Ferréol d'Auroure)
- M. Daniel BROUSSARD (Pont Salomon)
- M. Jean-Luc CANO (Pont Salomon)
- M. Michel RISPAL (La Séauve sur Semène)
- M. Patrick Bruno MARCON (La Séauve sur Semène)
- Mme Elisabeth ROYON (St Victor Malescours)
- M. Norbert SABOT (St Victor Malescours)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président remercie l'assemblée pour son efficacité. Il tient à préciser avoir souhaité confier la communication à Monsieur RIVET, car il estime qu'il a réalisé un bon travail sur ce sujet pour sa commune lors du mandat précédent. Il rappelle cette année les 20 ans de Loire Semène. Il indique qu'il n'y aura pas de commission communication, mais qu'il souhaite un partage de compétence, et apporter un plus, en tenant compte de l'aide des services. Si besoin sur certains sujets, il n'est pas contre fonctionner avec l'aide d'un groupe de travail.

## **Administration Générale :** **Représentations dans les différentes instances**

Concernant les représentations de Loire Semène dans les différentes instances, Monsieur le Président évoque des sujets importants. Il rappelle la création de l'EPAGE Loire Lignon qui a mis fin au SICALA, pour lequel il avait été souhaité une gouvernance nouvelle pour nos cours d'eau et la Prévention des Inondations. Il estime que c'est un sujet très important demandant beaucoup d'assiduité, afin d'avoir « un syndicat qui nous ressemble et nous convienne ». Il évoque les enjeux importants de ce syndicat où l'on maîtrise désormais notre destin, nos orientations. Il demande à ne pas perdre de vue la collectivité et ses habitants, et rappelle que la commission « Cycle de l'Eau » a été confiée à Monsieur BOMPUIS qui a tout de suite compris les enjeux sur le domaine de l'eau. Il appelle à ne pas non plus oublier nos voisins. Il évoque les ordures ménagères et la mise en place possible d'une tarification incitative, car les déchets sont couteux. Il souligne l'engagement auprès du LEADER par le biais de financements qui permettent aux petits projets d'aboutir, sur lesquels il faut rester vigilant. Il estime que le PETR a démontré toute sa capacité à se saisir de sujets qui doivent être pensés au-delà de notre communauté de communes. Il évoque le travail sur le climat et indique la chance que l'on a d'avoir des élus visionnaires et animateurs d'un territoire comme le nôtre. Il tient à préciser que toutes les places sont importantes pour représenter la collectivité, et propose comme précédemment un vote à main levée.

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, pour laquelle il a été fait le choix de désigner les membres du bureau communautaire.

### ☞ titulaires

- M. Frédéric GIRODET,
- M. Claude VIAL,
- M. Daniel DURIEUX,
- M. Yves BOMPUIS,
- M. Emmanuel SALGADO

### ☞ et des suppléants suivants :

- M. Roland RIVET,
- M. Bruno MARCON,
- Mme Nathalie JOLIVET,
- Mme Christine BONNEFOY,
- Mme Martine GINET,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve la composition de la Commission d'Appel d'offres.

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public pour laquelle il a été fait le choix de désigner les membres du bureau communautaire :

### - titulaires

- M. Frédéric GIRODET,

- M. Claude VIAL,
- M. Daniel DURIEUX,
- M. Yves BOMPUIS,
- M. Emmanuel SALGADO
- et des suppléants suivants :
  - M. Roland RIVET,
  - M. Bruno MARCON,
  - Mme Nathalie JOLIVET,
  - Mme Christine BONNEFOY,
  - Mme Martine GINET,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve la composition de Commission de Délégation de Service Public.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner Monsieur Daniel DURIEUX comme délégué des élus à l'assemblée départementale du CNAS. Il met l'accent sur l'importance de ce Comité d'Entreprises de la fonction publique, et souligne l'importance de la consommation des agents supérieure au montant de la cotisation versée par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner au Comité Syndical du Syndicat Mixte PETR de la Jeune Loire et ses Rivières, comme la règle éditée dans ses statuts qu'il détaille soit un membre pour les communes dont la population est inférieure à 3500 habitants, 2 membres pour les communes dont la population est comprise entre 3500 et 5000 habitants, 3 membres pour les communes dont la population est supérieure à 5000 habitants :

- titulaires :
  - M. Claude VIAL,
  - M. Pascal HAURY,
  - M. Sébastien ARNAUD,
  - M. Frédéric GIRODET,
  - Mme Odile PRADIER,
  - Mme Martine GINET,
  - M. Roland RIVET,
  - M. Daniel DURIEUX,
  - Mme Béatrice PEYRON,
  - M. Yves BOMPUIS
- suppléants :
  - Mme Nadia ADJERIOU,
  - M. Bruno MARCON,
  - Mme Elisabeth ROYON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve la liste des membres au Comité Syndical du Syndicat Mixte PETR de la Jeune Loire et ses Rivières.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner au Comité de programmation LEADER et du Groupe d'Action Locale, qui se prononce sur les dossiers :

- titulaire :
  - M. Emmanuel SALGADO
- suppléant :

- M. Roland RIVET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner à la commission SCOT, qui donne des avis sur les révisions de PLU :

- titulaires :

- Mme Martine GINET
- M. Roland RIVET

- suppléant :

- M. Alain MONDON

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner Monsieur Frédéric GIRODET pour représenter la Communauté de Communes Loire - Semène à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial en lien avec le Développement Economique

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de passer à la désignation d'un représentant à l'association des copropriétaires de l'Abbaye de La Séauve sur Semène. Il propose Monsieur FAVARON comme titulaire, qu'il juge « inusable », car toujours présent et assidu.

-titulaire :

- M. Jacques FAVARON

- suppléant :

- M. Daniel DURIEUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner comme membres aux commissions consultatives locales de la SAFER :

- Titulaire :

- M. Claude VIAL

- Suppléant :

- M. Frédéric GIRODET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner pour représenter Loire Semène au sein de la CIID :

- Commissaires titulaires :

- M. Pascal HAURY,
- M. Laurent ROUSSET
- M. Guy VOCANSON,
- Mme Odile PRADIER
- Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN

- M. Louis BESSON
- M. Bruno DUFAURE DE CITRES
- Mme Martine GINET
- Mme Julie TARERLAT
- Mme Patricia VILLEVIEILLE
- M. Guy ESCOFFIER
- M. Jean-Pierre CHEVALIER-DREVON
- Mme Cécile COUDOUR
- M. François MARCEAU
- M. David RABEYRIN
- Mme Marie-Claude CHANEL
- M. Paul LARDON
- M. Michel RISPAL
- M. Jacques FAVARON
- M. Régis PEYRARD
- Commissaires suppléants :
  - M. Jean-Pierre GEREY
  - M. Emile BETEMPS
  - M. Louis GAUCHER
  - Mme Anne VINSON
  - Mme Monique FOURNEL
  - M. Pierre CHALAYER
  - Mme Monique REYNAUD
  - M. François PAULLENARD
  - M. Pascal POINAS
  - Mme Céline RIOCREUX
  - M. Eric DI CARMINE
  - M. Olivier BLANCHARD
  - M. Jean-Pierre PEYRARD
  - M. Daniel DURIEUX
  - Mme Nadia ADJERIOU
  - M. Yves BOMPUIS
  - M. Frédéric TEYSSIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président rappelle que seulement la moitié des membres sera retenue, mais il convient de désigner un « stock » suffisant.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner les élus de la communauté de communes Loire Semène appelés à siéger dans les instances du CTP et du CHSCT, pour lesquelles agents et élus sont représentés à parité et se réunissent environ 3 fois par an, le calendrier étant donné à l'avance. Il souligne la présence logique de Monsieur MARCON puisque sa commission représente la plus grosse part de la masse salariale de Loire Semène.

- titulaires :
  - M. Pascal HAURY
  - M. Emmanuel SALGADO
  - M. Frédéric GIRODET
  - M. Bruno MARCON
- suppléants :
  - Mme Odile PRADIER
  - M. Daniel DURIEUX
  - M. Roland RIVET
  - M. Yves BOMPUIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner pour représenter la communauté de communes Loire Semène dans le cadre du Contrat Territorial Loire Affluent Vellave :

- Titulaire :
  - M. Yves BOMPUIS
- Suppléant :
  - M. Sébastien ARNAUD

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner au Contrat de Rivière de Ondaine

- Titulaire :
  - M. Frédéric GIRODET
- -Suppléant :
  - M. Yves BOMPUIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner pour la Conférence d'entente Intercommunale GEMAPI avec Saint-Etienne Métropole et les Monts du Pilat, Monsieur Yves BOMPUIS comme membre titulaire et Monsieur Frédéric GIRODET comme membre suppléant.

- Titulaire :
  - M. Yves BOMPUIS
- -Suppléant :
  - M. Frédéric GIRODET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner pour la Commission d'Appel d'Offres du Contrat de Rivière de Ondaine, Monsieur Yves BOMPUIS comme membre titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner pour représenter Loire Semène au sein de l'EPAGE Loire Lignon :

- titulaires :
  - M. Yves BOMPUIS
  - M. Sébastien ARNAUD
- suppléants :
  - M. Claude VIAL
  - M. Frédéric GIRODET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner au SICTOM Velay Pilat :

- Titulaires :
  - M. Bernard BOURGIE,
  - Mme Elisabeth MOULIN-ROYON,
  - M. Frédéric GIRODET,
  - M. Joseph BUGNAZET,
  - M. Sylvain BARRIER,
  - M. Christian BLACHON,
  - M. Guy ESCOFFIER,
  - M. Bernard COLLIN,
  - Mme Nadia ADJERIOU,
  - M. Daniel DURIEUX,
  - M. Fabrice TENDILLE,
  - M. Patrice FRANC,
  - Mme Elisabeth ROYON,
  - Mme Edwige ODIN,
- suppléants :
  - M. Sébastien ARNAUD,
  - Mme Lucie VARILLON,
  - M. Jean FOURNEL,
  - M. David CHAUDIER,
  - Mme Johanna MILLET,
  - M. Bruno MOULIN,
  - M. Patrice CLAPEYRON,
  - M. Christian BISSARDON,
  - M. Yves LAFONT,
  - M. David RABEYRIN,
  - Mme Béatrice PEYRON,
  - Mme Marie-Claude CHANEL,
  - M. Yves BOMPUIS,
  - M. Frédéric TEYSSIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner au Syndicat des Eaux Loire Lignon – Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

- titulaires :
  - M. Yves BOMPUIS,
  - M. Frédéric GIRODET,
- suppléants :
  - M. Daniel DURIEUX,
  - M. Roland RIVET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner au Syndicat des Eaux Loire Lignon – Alimentation en Eau Potable (AEP) sur la commune d'Aurec sur Loire :

- titulaires :
  - M. Bernard BOURGIE,
  - Mme Elisabeth MOULIN-ROYON,
  - M. Sébastien ARNAUD,
- suppléants :
  - M. Marcel PAULET,
  - M. Laurent ROUSSET,
  - Mme Nathalie GOMEZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner au Syndicat des Eaux de la Semène - SES:

- titulaires :
  - M. Frédéric GIRODET,
  - M. Patrice FRANÇON,
  - M. Bruno DUFAURE DE CITRES,
  - M. François PAULLENARD,
  - M. Roland RIVET,
  - M. Guy ESCOFFIER,
  - M. Yves BOUCHET,
  - M. Yves LAFONT,
  - M. Yves BOMPUIS,
  - Mme Elisabeth ROYON.
- suppléants :
  - M. Louis COSENTINO,
  - M. Denis SALANON,
  - Mme Martine GINET,
  - M. Bruno MOULIN,
  - M. Tristan SAVEL-NAIME,
  - M. Jean-Pierre CHEVALIER-DREVON,
  - M. Daniel BROUSSARD,
  - M. Jean-Luc CANO,
  - M. Frédéric TEYSSIER,
  - Mme Edwige ODIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner au Syndicat Mixte de Production et d'Alimentation en Eau - (SYMPAE) :

- titulaire :
  - M. Bernard BOURGIE.
- suppléant :
  - M. Sébastien ARNAUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner au Syndicat des Eaux du Haut-Forez – SIAEP du Haut Forez qui concerne l'alimentation en eau des hameaux de Mons et Beauvoir sur la commune d'Aurec sur Loire:

- titulaires :
  - M. Bernard BOURGIE,
  - M. Sébastien ARNAUD.
- suppléants :
  - M. Marcel PAULET,
  - Mme Elisabeth MOULIN-ROYON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner à la Commission Locale d'Information et de Surveillance du Centre d'Enfouissement Technique du Combau, convoquée une fois par an par la Sous-Préfecture.

- Titulaire :
  - M. Claude VIAL,
- suppléant :
  - M. Bernard COLLIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées, qui n'a pas été réunie réunie lors du mandat précédent.

- M. Daniel DURIEUX,
- M. Bernard BOURGIE,
- M. André MOLLE,
- Mme Gwendoline LEHMANN,
- Mme Maryline MARCELLIER,
- M. David RABEYRIN,
- Mme Marie-Claude CHANEL,
- Mme Elisabeth ROYON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner en tant que membres de droit représentant la Communauté de Communes Loire Semène au Conseil d'Administration de l'Association gérant l'école de musique intercommunale :

- M. Roland RIVET,
- M. Michel BEAL,
- M. Alexandre VERGNON,
- Mme Dominique COLOMB,
- Mme Marguerite FOULTIER,
- Mme Agnès BESSETTE,
- M. François PAULLENARD,
- Mme Béatrice PEYRON,
- M. Antoine TARDY,
- Mme Edwige ODIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de poursuivre avec la représentation de la Communauté de Communes Loire et Semène pour siéger au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale « Loire Semène Loisirs » qui gère les loisirs et l'hébergement sur la commune d'Aurec sur Loire mais qui pourrait s'étendre aux autres communes. Il propose :

- titulaire :
  - M. Emmanuel SALGADO.
- suppléant :
  - M. Frédéric GIRODET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner pour représenter la Communauté de Communes Loire et Semène au Conseil de Destination, comité départemental géré par la MDDT 43.

- titulaire :
  - M. Claude VIAL.
- suppléant :
  - Mme Martine GINET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner pour siéger au conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture d'Aurec sur Loire le Vice-Président en charge de la commission comme le veut la tradition.

- titulaire :
  - M. Bruno MARCON.
- suppléant :
  - M. Pascal HAURY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner pour siéger au conseil d'administration de l'association « Les Enfants » :

- titulaire :
  - M. Bruno MARCON.
- suppléant :
  - Mme Christine BONNEFOY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner pour siéger au conseil d'administration de l'association « Les Lutins » :

- titulaire :
  - M. Bruno MARCON.
- suppléant :
  - Mme Florence TEYSSIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner pour siéger au conseil d'administration de l'association « Jeunesse et Loisirs ».

- titulaire :
  - M. Bruno MARCON.
- suppléant :
  - Mme Lucie ROURE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de poursuivre avec la mission locale. Il indique l'importance d'insérer professionnellement des jeunes de moins de 26 ans, et souligne le travail formidable réalisé. Il indique qu'il ne faut pas hésiter à les contacter en cas de besoin. Il propose :

- titulaires :
  - Mme Monique REYNAUD,
  - M. Bruno MARCON,
  - Mme Stéphanie CUSSONNET,
- suppléants :
  - M. Christophe DEVUN,
  - Mme Christine BONNEFOY,
  - M. François MARCEAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner M. David RABEYRIN pour siéger au conseil d'administration du collège des Gorges de la Loire pour lequel il a été décidé de laisser la place aux communes environnantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner M. Bruno MARCON pour siéger au conseil d'administration du collège Roger Ruel Loire pour lequel il a été décidé de laisser la place aux communes environnantes..

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner M. Frédéric GIRODET pour représenter Loire Semène au sein de la SEMAD – Abattoir d'Yssingaux. Il rappelle qu'afin de « sauver » cet abattoir, toutes les communautés de communes se sont rassemblées pour créer cette Société d'Economie Mixte dont chaque actionnaire a un représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner M. Sébastien ARNAUD pour siéger au conseil d'administration de l'association «Coup de Pouce à l'Emploi». Il évoque une association d'insertion méritante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner pour représenter Loire Semène à la commission consultative du Syndicat Départemental d'Electrification – SDE 43 :

- titulaires :
  - M. Daniel DURIEUX,
  - M. Bruno DUFAURE DE CITRES,
  - M. André MOLLE,
  - M. Yves LAFONT,
- suppléants :
  - M. Jean-Pierre PEYRARD,
  - M. Bernard COLLIN,
  - M. Frédéric TEYSSIER,
  - M. David RABEYRIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

Monsieur le Président indique qu'il n'y a plus à présent qu'à passer au travail.

<p><b>Administration Générale :</b> <b>Fixation des indemnités du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués</b></p>
--

Concernant la fixation des indemnités du Président, des Vice-Présidents et des conseillères communautaires déléguées, Monsieur le Président signale que la proposition émane d'une discussion du bureau communautaire. Il rappelle que l'enveloppe maximale allouée concerne un président et sept vice-présidents, et qu'il convient de l'adapter. Il indique que l'enveloppe totale représente environ 12 580 € mensuels. Il précise que l'indemnité à 6% de l'indice terminal générerait, pour les conseillères communautaires déléguées, des montants infimes par rapport au travail à accomplir. De ce fait, il indique que d'un commun accord, il a été décidé en bureau et il est proposé en conseil de baisser les indemnités du Président à 65,12 % et des Vice-Présidents à 24% au profit des 3 conseillères déléguées pour les monter à 9,75%. Il propose donc de délibérer sur les montants bruts suivants :

- Pour le Président : 2 532,77 € brut
- Pour les 6 Vice-Présidents : 933,45 € brut
- Pour les 3 conseillères communautaires déléguées : 379,21 € brut

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- fixe le montant des indemnités de fonction du Président au taux de 65,12 % de l'indice brut terminal, soit 2532,77 € brut, des 6 Vice-Présidents au taux de 24 % de l'indice brut terminal, soit 933,45 € brut et des 3 conseillères communautaires déléguées au taux de 9,75 % de l'indice brut terminal, soit 379,21 € brut ;
- décide que ces indemnités soient versées mensuellement à compter du 05/06/2020

**Administration Générale :**  
**Ressources Humaines : Recrutements d'agents pour  
des remplacements, besoins saisonniers ou  
occasionnels**

Monsieur le Président propose de délibérer sur le recrutement d'agents pour des remplacements, besoins saisonniers ou occasionnels qui nécessite une délibération pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

**Administration Générale :**  
**Ressources Humaines : Versement indemnité  
différentielle**

Monsieur le Président explique que le versement de l'indemnité différentielle permet de payer les agents au niveau du SMIC. Il précise que cette délibération est obligatoire, car il arrive que certaines grilles indiciaires ne soient pas relevées tout de suite, ce qui pourrait générer des rémunérations inférieures au SMIC. Il précise que Mme la Trésorière a sollicité toutes les collectivités sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

**Administration Générale :**  
**Ressources Humaines : Régime indemnitaire : Mise à  
jour**

Monsieur le Président rappelle la mise en place du RIFSEEP en 2017 qui comprend une partie fixe, l'IFSE et un complément variable, le CIA. Il explique que l'Etat a mis beaucoup de temps à sortir l'ensemble des textes pour intégrer tous les cadres d'emploi dans le RIFSEEP mais que désormais, cette délibération permet de l'entériner. Il tient à préciser que cela permet de verser comme auparavant une prime fixe et une prime annuelle variable à tous : contrats de droit public ou de droit privé, ce point fera donc l'objet de 2 délibérations. En cas de refus, il ne pourra plus être versé de complément indemnitaire au contrat de droit privé, qu'il juge pourtant méritants. Concernant les plafonds, il tient à préciser qu'aucun agent n'arrive au plafond, il s'agit des maximums réglementaires. Enfin, pour plus de logique, pour les agents qui nous quittent, il est proposé de verser le CIA lors du solde de tout compte par le biais d'une prime proratisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble des modifications à la délibération relative au RIFSEEP
- Approuve le versement d'un complément indemnitaire annuel pour les contrats de droit privé
- Autorise Monsieur le Président à prendre tous les actes administratifs nécessaires à la bonne mise en œuvre de la présente réforme du régime indemnitaire,
- Précise que dès que les montants annuels maxi et les plafonds indicatifs réglementaires de l'I.F.S.E. et du C.I pour les filières techniques, culturelle, et sociale seront connus, cette délibération sera complétée pour s'appliquer aux agents concernés dans la collectivité

**Administration Générale :**  
**Ressources Humaines : Prime Covid-19**

Monsieur le Président passe ensuite à un sujet qui peut faire débat, car lors de la crise sanitaire les agents des collectivités n'ont pas tous exercé leur activité de la même manière, notamment en terme de présence physique, télétravail, autorisation d'absence pour raison de santé ou garde d'enfant....Il explique que l'Etat nous donne la possibilité de mettre en place le versement d'une prime exceptionnelle exonérée de toutes charges et de tout impôt. Il indique que cette prime a fait l'objet d'un point en bureau communautaire, qui a été très enrichissant car cela a permis de constater que cette démarche n'était pas isolée et que les communes et les syndicats du territoire avec leurs spécificités, ont mis en place le versement d'une prime soit via le CI soit par la mise en place de chèques cadeaux ou via cette prime COVID. Il propose 3 niveaux de prime qui seraient versés sur la paie du mois de juillet :

- 300 € pour le personnel d'entretien et équipe terrain du service technique qui ont toujours été présents sur sites.
- 100 € pour le personnel des centres de loisirs et crèches ayant assuré les gardes d'enfants des personnels mobilisés durant la gestion de la crise sanitaire.
- 100 € pour le personnel administratif ayant nécessité une présence régulière sur site durant le confinement

Il ajoute que le coût de cette prime représente 5431 € pour Loire Semène, et rappelle le gain réalisé pendant le confinement sur les chèques déjeuners de l'ordre de 1600 € pour les agents en autorisation d'absence.

Monsieur ARNAUD s'interroge sur la différence entre le personnel d'entretien et le personnel des crèches et centres de loisirs.

Monsieur le Président indique que la différence concerne la durée de travail car le personnel des centres de loisirs n'a travaillé que 2 semaines durant le confinement durant les vacances d'avril.

Madame VILLEVIEILLE demande le nombre d'agent concerné.

Monsieur le Président précise que cela représente 8 agents pour la 1<sup>ère</sup> catégorie, 12 pour les crèches, 8 pour le personnel administratif, et 12 pour les centres de loisirs.

Monsieur COSENTINO demande si cela concerne également le personnel contractuel ou uniquement les titulaires.

Monsieur le Président répond que le personnel contractuel pourra en bénéficier. Il précise que tous les agents n'ont pas eu le même degré d'exposition. Il prend exemple sur le SICTOM, où le personnel s'est trouvé très exposé et en contact avec les déchets, à 3 personnes par camion. Il souligne le personnel très volontaire, car il n'y a pas eu de discontinuité. Il ajoute que le personnel de déchetterie a accepté un travail qu'il ne fait pas d'habitude, les personnes pas ou peu exposées bénéficieront d'une prime inférieure, d'où plusieurs graduations. Il précise qu'une note aux employés est prévue, et que c'est une chance que l'on puisse délibérer ce soir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve.

**Finances - Mutualisation :**  
**Budget Général : Décision Modificative n°1**

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur SALGADO pour la partie financière.

Monsieur SALGADO présente la Décision Modificative n°1 du Budget Général, qui permet de soutenir les commerces et les artisans. Il reprend les chiffres et les explications présentés dans le rapport. Il indique que chaque commune pourra avoir le détail.

Monsieur le Président indique que c'est un dispositif qui fonctionne très bien. Il précise qu'il y a eu 70 dossiers déposés pour l'instant, certains concernent les aides des 2 mois de loyer, l'aide aux artisans dont le chiffre d'affaires a baissé de 50% ... Un bilan va être préparé. D'ailleurs, il tient à remercier la presse qui est présente et qui peut se faire écho de ce dispositif, dont les montants peuvent être conséquents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du Budget Général.

***Finances - Mutualisation :***  
***Budget Régie AEP : Décision Modificative n°1***

Monsieur SALGADO présente la décision modificative n°1 du Budget Régie AEP. Il rappelle que la prise de compétence Eau, tout comme l'Assainissement, a entraîné la création d'un budget Régie et d'un budget DSP. Dans le cas présent, il s'agit d'inscrire les charges rattachées sur le budget AEP par la commune d'Aurec sur Loire, puis d'inscrire les produits rattachés en fonctionnement sur le budget Régie AEP par la commune d'Aurec sur Loire. Il reprend les chiffres du rapport, et précise que les facturations rattachées par Aurec étant rentrées sur le budget de Loire Semène suite à la prise de compétence, il convient de corriger ces éléments afin de pouvoir répartir sur des bases saines.

Monsieur le Président confirme que des recettes et des dépenses ont été rattachées sur le budget de la commune d'Aurec sur Loire qui les avait déjà transférées dans son résultat. Il convient donc de ramener le tout à la réalité, tout comme les taxes pollution qui ne sont pas au bon endroit. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la Décision modificative n°1 du Budget Régie AEP.

***Finances - Mutualisation :***  
***Budget DSP AEP : Décision Modificative n°1***

Monsieur SALGADO évoque le retard pris suite à la crise sanitaire pour l'opération Boulevard des Jardins située à Saint Didier en Velay, et propose donc de changer d'opérations comme suit :

- 40 000 € pour les travaux concernant l'opération Rue du 8 Mai en section d'investissement dépenses
- 5 000 € pour solder les travaux de l'opération RD 500 en section d'investissement dépenses
- 5 000 € pour solder les travaux de l'opération La Murette en section d'investissement dépenses

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la Décision modificative n°1 du Budget DSP AEP.

**Finances - Mutualisation :**  
**Budget DSP Assainissement : Décision Modificative**  
**n°1**

Monsieur SALGADO rappelle que suite à la prise de compétence Eau et Assainissement par Loire Semène, le SIVU a été dissous, et comme pour toutes les autres communes, la collectivité doit reprendre les actifs et les passifs. Il reprend le rapport pour présenter les chiffres :

- L'inscription d'un montant de 7427,11 € correspondant à la reprise de l'excédent du SIVU St Didier-La Séauve en section de fonctionnement recettes et l'inscription de ce même montant pour des études et recherches en section de fonctionnement dépenses

- L'inscription d'un montant de 58 390,48 € correspondant à la reprise de l'excédent d'investissement du SIVU St Didier-La Séauve en section d'investissement recettes et l'inscription de ce même montant pour les travaux de renouvellement de la STEP en section d'investissement dépenses.

Il évoque les besoins nécessaires pour la Station d'épuration de Saint Didier-La Séauve.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la Décision modificative n°1 du Budget DSP Assainissement.

**Cycle de l'eau :**  
**AEP - Assainissement : Répartition des actifs de**  
**l'ex-SIVOM Saint Didier - La Séauve**

Monsieur le Président remercie Monsieur SALGADO et laisse la parole à Monsieur BOMPUIS.

Monsieur BOMPUIS explique que les biens du SIVU doivent être répartis soit sur le budget DSP Assainissement soit sur le budget DSP Eau Potable. Il reprend ensuite le montant des résultats de Fonctionnement et d'Investissement à transférer.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, puis propose de passer au vote concernant la répartition des actifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la répartition des biens ci-dessus entre le budget Eau Potable et Assainissement de la Communauté de communes Loire Semène.
- Approuve le transfert des résultats de clôture du budget du SIVU St Didier - La Séauve au budget DSP Assainissement de la Communauté de Communes Loire Semène.

**Aménagement du territoire, Environnement, Habitat**  
**et Tourisme :**  
**Exonération de la taxe de séjour**

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur VIAL.

Monsieur VIAL rappelle au Conseil Communautaire que l'article 17 de la dernière Loi de Finances Rectificative intègre une disposition permettant aux EPCI à fiscalité propre d'exonérer

totalelement les redevables de la taxe de séjour ou de la taxe de séjour forfaitaire pour les campings. Il estime que l'on se devait de restituer les taxes, car c'est un geste important pour les personnes travaillant dans le domaine du tourisme. Il espère que d'autres aides suivront pour ce secteur.

Monsieur le Président évoque la part importante que représente la taxe de séjour des 2 principaux campings du territoire. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'exonération précitée de la taxe de séjour pour l'année 2020.

***Développement Economique :***  
***Zone d'activités de Bramard : Délégation de la maîtrise d'ouvrage au Département de la Haute-Loire pour la création de l'accès routier à la Zone d'activité depuis la RD 23***

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de se prononcer sur la délégation de la maîtrise d'ouvrage au Département de la Haute-Loire pour la création de l'accès routier à la Zone d'activité depuis la RD 23 pour la ZA de Bramard. Il indique que dans ce dossier plusieurs comités de pilotage ont été réunis, car il y avait plusieurs choix pour l'accès, avec un scénario par le Champ de Berre qui aurait détruit des zones humides. Le Département et les services de l'Etat ont donc bien compris l'intérêt de créer un accès depuis la RD 23. Cette délégation de maîtrise d'ouvrage permettra ainsi au Département de conduire ces travaux pour le compte de la Communauté de Communes afin de gérer l'accès à la zone d'activité, dans le cadre des travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale pour élargir la chaussée et limiter l'ombrage pour faciliter le déneigement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à mettre en place une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec le Département et en définir les termes,
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes démarches et signer tous documents rendus nécessaires à la bonne fin de l'opération.

***Développement Economique :***  
***Zone d'activités de Bramard : Déclaration de projet***

Monsieur le Président demande l'autorisation pour lancer une procédure de déclaration de projet sur la zone d'activités de Bramard. En effet, il explique que le PLU de Saint Didier en Velay ne permet pas de réaliser cette zone en totalité, car il y a un petit tiers des parcelles en zones naturelles. Il rappelle que ce PLU est en cours de révision et que la municipalité a repris le dossier. Il y a néanmoins lieu d'établir une déclaration de projet conduite par la CCLS pour des raisons évidentes. Il explique que la révision d'un tel PLU réclame du temps, et le planning est serré. Il souligne d'autres avantages liés à cette procédure sur les aspects juridiques et financiers. Il explique que cette procédure donnera également lieu à enquête publique menée par Loire Semène afin de rendre compatible le PLU. D'ici là, le PLU sera révisé ou pas, mais le procédé sera le même que lors des travaux de la ligne très haute-tension. Il laisse la parole à Madame GINET qui souhaite intervenir.

Madame GINET indique que la révision du PLU a été lancée il y a deux ans, et qu'elle devrait être terminée dans un an mais sans garantie. Elle signale qu'un débat s'est tenu en bureau, la

commune de Saint Didier en Velay ayant la crainte que des entreprises de transport, telle que l'entreprise ROUSSON, s'installent sur cette zone et génèrent des nuisances avec le passage des camions. Elle estime que de telles entreprises ont toute leur place le long de la RN88.

Monsieur le Président pense qu'il faut avant tout garder les entreprises sur notre territoire. Il admet qu'on peut toujours trouver des emplacements mieux placés sur le territoire mais il faut avant tout conserver ces entreprises sur le territoire avec des propositions qui correspondent à leur développement et à leurs attentes. Il convient que le trafic PL devrait moins impacter Saint Didier en Velay et La Séauve sur Semène si on parvient à d'autres propositions. Il indique qu'il y a des choix pertinents à trouver, pour engager des discussions et faire des propositions aux industriels.

Monsieur MARCON signale que le PLU de La Séauve sur Semène en est à la phase enquête publique du 29 juin au 29 juillet, avec un aboutissement au cours de l'année. Il pense que l'extension de la zone des Portes du Velay prévue dans le cadre de la révision du PLU pourrait accueillir l'entreprise ROUSSON.

Monsieur le Président confirme que cette extension d'une surface de 6 hectares  $\frac{1}{2}$ , classée dans le PLU de La Séauve, peut donner des possibilités pertinentes aux industriels de notre territoire en ajoutant que les choix stratégiques de leur développement leur appartiennent. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Didier-en-Velay, pour l'aménagement de la zone d'activités de Bramard ;

- Charge Monsieur le Président à mener la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Didier-en-Velay

### ***Bâtiments - Voiries - SIG :***

#### ***Programme voiries 2020 : Attribution du marché***

Concernant l'attribution du marché pour le Programme Voiries 2020, Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur DURIEUX.

Monsieur DURIEUX rappelle qu'il a été inscrit au BP 2020, 150 000 € TTC pour le programme voirie 2020 (études + travaux) et qu'une convention a été signée avec la Communauté de Communes des Marches du Velay - Rochebaron pour des travaux de voirie sur la zone d'activités de Montusclat. Il indique que le montant des travaux s'élève à 38 107 € HT, et la Tranche Ferme concernant la route de Semène représente 73 140 €, soit 111 247 €. Il précise qu'en ajoutant ces 2 opérations et la maîtrise d'œuvre, on couvre le budget 2020. Il détaille les différentes tranches sur lesquelles la consultation a été réalisée :

- Tranche ferme : Aurec sur Loire - route de Semène
- Tranche optionnelle 1 : St Didier en Velay - Avenue du Bois Lafayette
- Tranche optionnelle 2 : St Just Malmont, ZA du champ de Berre (chaussée partie 1)
- Tranche optionnelle 3 : St Just Malmont, ZA du champ de Berre (trottoirs partie 1)
- Tranche optionnelle 4 : St Just Malmont, ZA du champ de Berre (chaussée partie 2)
- Tranche optionnelle 5 : St Just Malmont, ZA du champ de Berre (trottoirs partie 2)

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que l'entreprise CHAVANAT Enrobés a été retenue pour un coût très compétitif. Il rappelle qu'une tranche optionnelle peut être affermie lorsqu'on le souhaite, cela fera l'objet d'un travail au sein de la commission. Concernant l'actualisation des prix, il précise que l'indice utilisé peut être plus intéressant que celui du cours du

pétrole. Il rappelle le budget de 150 000 € inscrit, qui sera presque entièrement consommé. Il ajoute qu'il n'y a pas de travaux qui pressent dans les tranches optionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer ledit marché ;
- Approuve l'attribution de la tranche ferme pour un montant de 73 140 € auprès de l'entreprise DUFAY CHANAVAT ENROBES

## *Compte-rendu des commissions et réunions diverses*

Monsieur le Président souhaite faire part des dates des prochains conseils communautaires : le 15 septembre, le 3 novembre, et le 15 décembre prochains. Il laisse à présent la parole aux Vice-Présidents et à toutes personnes qui le souhaitent, avant de revenir sur la réunion du Département en date du 27 juin.

Monsieur MARCON souhaite annoncer la commission « Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la délinquance » en date du 21 juillet à 19h.

Monsieur RIVET intervient pour donner la date de la commission « Culture – Patrimoine » qui se tiendra le 23 juillet.

Monsieur DURIEUX indique que la commission « Bâtiments–Voiries–SIG » se tiendra le 30 juillet.

Monsieur le Président évoque la réunion conduite par le Président du Département qui s'est tenue le 27 juin dernier au centre socio-culturel de La Séauve sur Semène. Il indique que Monsieur MARCON a tenu une réunion efficace, dont la première annonce a été la relance des nouveaux contrats 43.11, pour lesquels une réunion est prévue à l'automne. Il indique que cela va permettre de soutenir l'activité économique car le Département souhaite soutenir l'enveloppe Dotation de Soutien à l'Investissement Local, qui va être triplée au niveau de la Haute-Loire. Il souhaite évoquer un autre sujet important, le soutien des petites entreprises de moins de 10 salariés, avec des volumes importants d'aides, de l'ordre de 5 millions d'euros annoncés par le Président du Département. Il précise qu'au prorata, cela représenterait près de 400 000 € pour Loire Semène. Il indique une prise de conscience afin de pouvoir aider les entreprises en termes de trésorerie, le financement pourrait se faire par le biais de subventions, correspondant à des loyers. Il note que ce dispositif semble s'inspirer des nôtres. Une réunion de travail est prévue assez rapidement. Il estime que la rencontre était très intéressante, également au niveau des moyens déployés dans le cadre social et habitat. Il informe que le Département a acquis une nouvelle compétence : l'Habitat, et qu'il se substitue à l'ANAH, qu'il pourra allouer les agréments sociaux : PLUS, PLAS et PLAI. Il pense que cela va nous aider au niveau de la proximité. Il laisse la parole aux conseillères départementales.

Madame TEYSSIER indique que Monsieur le Président a tout résumé. Elle signale avoir distribué des plaquettes concernant les différentes missions du Département. Au niveau des dispositifs, elle évoque également un nouvel appel à projets pour le fonds 199 et le 43.11 qui concernent les aides que le Département octroie au titre de la solidarité territoriale, comme l'acquisition, l'aménagement... Le contrat 43.11 qui concerne le Département de la Haute-Loire 43 et les 11 communautés de communes, commence sa deuxième édition avec des aides importantes pour chaque collectivité. Elle ajoute que les aides Covid ont été estimées à 5 000 000 € en assemblée Départementale. Elle indique un travail à faire avec les EPCI, notamment pour les petites entreprises au bord du gouffre. Elle signale être à la disposition des uns et des autres si besoin, tout comme Madame MANCINI.

Madame MANCINI souhaite compléter quelques propos de Madame TEYSSIER, et souligner l'engagement et la solidarité du Département suite à la pandémie du Covid-19 ; qui s'est engagé à

hauteur de 2,90€ par habitant, par le biais de commande de masques, gel hydroalcoolique, blouse, salaire EPHAD, plateforme de streaming...ainsi que le maintien des associations culturelles et sportives. Elle évoque le plan de relance avec Auvergne Expérience et les hôpitaux de Paris, ainsi que la relance des chantiers bâtiments et travaux publics.

Monsieur le Président les remercie, il fait constater que sur chaque table un livret d'accueil est à consulter, tout comme le trombinoscope. Il indique également un coupon à remplir concernant l'envoi des convocations et des Procès-Verbaux de préférence par mail, ce qui engendre des déchets en moins. Le bulletin communautaire a été distribué aussi pour consultation. Il souhaite à tous de passer de très bonnes vacances.

La séance est levée à 20 h 35.

Fait à la Séauve sur Semène, le 07 juillet 2020

Le Président,

Frédéric GIRODET

